

COMMUNE  
DE  
**S C I E Z**



74140

Téléphone : 04 50 72 60 09  
Télécopie : 04 50 72 63 08

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2011

**PRESENTS** : Mesdames, Roch Monique, Borcard Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Badaire Corinne, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette.  
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Trivério Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Eme Jean-Pierre, Couasnon Thierry, Pierron André, Appert Nicolas, Favre Pierre, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard.

**PROCURATIONS** : Kabut Florence à Bourgeois Fatima, Marre Michèle à Borcard Jacqueline, Gilbert Joël à Trivério Christian, Huvenne Bernard à Kupper Lionel, Requet Michel à Bidal Claude.

**ABSENTS** : Réale Richard, Truchot Hervé.

Arrivée de M. Huvenne Bernard à 20h50

#### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Braize Liliane a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28-02-2011

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2011, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Le Procès Verbal du 28-02-2011 est adopté unanimement.

## DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

(Article L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

### **DM N° 2011-48 du 08-03-2011**

**Objet : Convention d'occupation du Kiosque au Port de Plaisance saison 2011**

CONSIDERANT la proposition de convention d'occupation du Kiosque de Madame CHEVALLET Marie-France, pour une indemnité forfaitaire d'un montant HT de 6 500€ pour la saison 2011,

CONSIDERANT que Madame CHEVALLET Marie-France a présenté l'offre la plus intéressante parmi les candidatures,

**Le Maire décide**

De passer convention avec Madame CHEVALLET Marie-France pour l'occupation du Kiosque au Port de Plaisance pour la période du 12 mars 2011 au 16 octobre 2011.

De fixer le montant de l'indemnité forfaitaire à **6 500€ HT**.

Cette recette sera imputée au budget annexe du Port de Plaisance, de l'exercice en cours, article 7083.

### **DM N° 2011-49 du 17-03-2011**

**Objet : Fourniture et pose d'une potence d'embarquement pour personnes à mobilité réduite. Port de Plaisance**

Considérant la volonté de la municipalité de faciliter l'accès au port de plaisance aux personnes à mobilité réduite,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 14 février 2011 sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)

Considérant que la concurrence a joué correctement,

**Le Maire décide**

De passer et signer marché à procédure adaptée avec l'entreprise EUROPAGENCE à Nice (06) pour la fourniture et la pose d'une potence d'embarquement pour personnes à mobilité réduite.

De retenir la première offre : souleve personne ELE-H-SPM avec accessoires, port et pose, pour la somme de à 7 409.17 euros HT.

### **DM N° 2011-50 du 17-03-2011**

**Objet : Fourniture de pose d'un moteur Hors Bord 80cv 4 temps**

Vu le code des marchés publics,

Considérant la nécessité de changer le moteur du bateau du garde port,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 14 février 2011 sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)

Considérant que la concurrence a joué correctement,

**Le Maire décide**

De passer et signer marché à procédure adaptée avec l'entreprise NAUTI-SPORTS DU LEMAN à Sciez pour la fourniture et la pose d'un moteur Hors Bord 80cv 4 temps.

De fixer prix de cette acquisition à 8 688.71 euros HT.

### **DM N° 2011-51 du 17-03-2011**

**Objet : Fourniture de pose d'un chalet de 42m2**

Vu le code des marchés publics,

Considérant la demande de la commission culture de disposer d'un espace couvert supplémentaire pour le Musée de la Préhistoire,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 14 février 2011 sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)

Considérant que la concurrence a joué correctement,

**Le Maire décide**

De passer et signer marché à procédure adaptée avec l'entreprise CHALET BALLY à Sciez pour la fourniture et la pose d'un chalet d'occasion de 42 m2.

De fixer prix de cette acquisition à 15 500 euros HT.

**DM N° 2011-52 du 17-03-2011**

**Objet : Numérisation du P.L.U.**

Vu le code des marchés publics,

Considérant l'utilité de numériser le Plan Local d'Urbanisme

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 15 février 2011 sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)

Considérant que la concurrence a joué correctement,

**Le Maire décide**

De passer et signer marché à procédure adaptée avec la société Civile Professionnelle de Géomètres-Experts D.P.L.G Michel Barnoud & Fabrice Trombert à Thonon les Bains, pour la numérisation du P.L.U.

De fixer prix de cette prestation à 3 917 euros HT.

**DM N° 2011-53 du 18-03-2011**

**Objet : Assistance à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation fonctionnelle, technique et architecturale de la base nautique.**

Vu le code des marchés publics,

Considérant qu'il est indispensable de rénover la base nautique,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 15 février 2011 sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)

Considérant que la concurrence a joué correctement,

**Le Maire décide**

De passer et signer marché à procédure adaptée avec l'entreprise **Vo.re.di 1&Paysages** à Evian-les Bains, pour la réhabilitation fonctionnelle, technique et architecturale y compris requalification paysagère et fonctionnelle de la base nautique.

De fixer la rémunération de cette prestation à 18 028 euros HT.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 29-03-2011

### 1-Approbation des comptes administratifs 2010 du Budget Principal et des budgets annexes C.C.A.S., Port de Plaisance et Caveaux de Sciez

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne M. Trivério Christian comme président de séance.

Le Maire quitte la salle du conseil pour examen de ce point.

**Exposé :** Trivério Christian, Maire adjoint chargé des finances

Résume les Comptes administratifs 2010 du budget principal et des budgets annexes Port de Plaisance, Caveaux de Sciez et C.C.A.S., résumés ci-dessous :

#### Budget Principal 2010

Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde 2010
Dépenses	1 825 357,34	1 280 550,32		
Recettes	1 825 357,34	1 682 452,47		
Excédent		401 902,15		
Déficit			- 77 746,91	324 155,24
Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses	4 838 988,17	4 174 411,87		
Recettes	4 838 988,17	5 191 539,81		
Engagement				
Excédent		1 017 127,94	95 779,50	1 112 907,44
Déficit				
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde
Excédent		1 419 030,09	18 032,59	1 437 062,68
Déficit				

#### Port de Plaisance

Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde 2010
Dépenses	319 964,60	177 428,29		
Recettes	319 964,60	117 343,42		
Excédent			180 864,60	120 779,73
Déficit		- 60 084,87		
Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses	390 000,00	314 160,35		
Recettes	390 000,00	320 857,35		
Excédent		6 697,00	58 402,16	65 099,16
Déficit				
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde
Excédent			239 266,76	185 878,89
Déficit		- 53 387,87		

## Caveaux

Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde 2010
Dépenses	21 812,51	-		
Recettes	21 812,51	3 125,01		
Excédent				
Déficit		3 125,01	- 7 812,51	- 4 687,50
Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses				
Recettes				
Engagement				
Excédent				
Déficit				
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde
Excédent		3 125,01	- 7 812,51	- 4 687,50
Déficit				

## C.C.A.S.

Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses	40 000,00	25 507,85		
Recettes	40 000,00	23 375,00		
Excédent		2 132,85	16 795,32	14 662,47
Déficit				
Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde 2008
Dépenses				
Recettes				
Excédent				
Déficit				
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde
Excédent		2 132,85	16 795,32	14 662,47
Déficit				

### Décision :

Après débat et vote,

Le conseil municipal,

à la majorité moins six abstentions (*Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard par procuration et Requet Michel par procuration*)

-décide approbation du compte administratif 2010 de la commune,

Unanime,

-décide approbation du compte administratif du Port de plaisance et des caveaux de Sciez.

Le conseil d'administration du C.C.A.S, unanime,

-décide approbation du compte administratif 2010 du C.C.A.S

## 2-Approbation des comptes de gestion 2010 du Budget Principal et des budgets annexes C.C.A.S., Port de Plaisance et Caveaux de Sciez

**Exposé :** Trivério Christian, Maire adjoint chargé des finances

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les compte de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les comptes de gestion 2010 dressés par le Trésorier Principal de Thonon-les-Bains sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2010 de l'ordonnateur,

**Décision :**

Après débats et votes,

**Le conseil municipal, unanime**

- déclare que les comptes de gestion du budget principal, port et caveaux, dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Le conseil d'administration du C.C.A.S, unanime**

- déclare que le compte de gestion du C.C.A.S dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

## 3-Décisions d'affectation des résultats budgétaires 2010 du Budget Communal et budget annexe Port de Plaisance.

**Exposé :** Trivério Christian, Maire adjoint chargé des finances

Après avoir constaté la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion 2010 du comptable assignataire,

Considérant les résultats de clôture 2010,

**Décision :**

Après débat et vote

**Le conseil municipal, unanime**

- décide d'affecter les résultats pour les budgets prévisionnels 2011 de la commune et du Port de plaisance, comme suit :

**Budget communal :**

Affectation des 1 112 907.44 euros d'excédent de fonctionnement 2010.

- 1- 1 000 000€ au compte R1068 de la section d'investissement
- 2- 112 907.44€ en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement

**Budget annexe Port de Plaisance :**

Affectation des 65 099.16€ d'excédent d'exploitation 2010.

- 1- 15 000€ au compte R1068 de la section d'investissement
- 2- 50 099.16€ en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement

---

#### 4-Approbation des budgets primitifs 2011, Budget Principal, et des budgets annexes C.C.A.S., Port de Plaisance et Caveaux de Sciez.

**Exposé :** Monsieur Le Maire et Monsieur Trivério, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances,

- présentent et soumettent à approbation du Conseil Municipal, les projets de budgets primitifs 2011, pour le budget principal et les budgets annexes C.C.CA.S, Port de Plaisance et Caveaux de Sciez.

**Décision :**

Sur proposition du Maire et de l'Adjoint chargé des finances communales,

Après débat et vote,

**Le conseil municipal, à la majorité moins 6 abstentions** (*Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel par procuration*)

-approuve les budgets primitifs 2011 de la commune, du Port de plaisance, et des Caveaux,

**Le conseil d'administration du C.C.A.S, unanime,**

-approuve le budget primitif 2011 du C.C.A.S.

---

#### 5-Subventions exceptionnelles

##### 5-1 : Association K'Antuta.

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, Maire

Considérant la demande de subvention de l'association k'Antuta en date du 7 décembre 2010, pour aider au financement de matériel informatique demandé par l'équipe de centre « Mosoq Runa »,

Propose de verser une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'Association pour participer au financement de projet.

**Décision :**

Après débat et vote

**Le conseil, unanime,**

- autorise versement d'une subvention exceptionnelle à l'association k'Antuta et valide le montant de 1 000 euros.

##### 5-2 : Association Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, Maire

Considérant la demande de l'association E.E.U.F en date du 20 février 2011, sollicitant une aide pour les Sciézois qui participeront et porteront les couleurs du Chablais, au 100<sup>ème</sup> anniversaire de la création du mouvement, cet été, en Suède, lors d'un regroupement mondial du scoutisme.

Propose de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'Association pour participer au financement de projet.

**Décision :**

Après débat et vote

**Le conseil, unanime,**

- autorise versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France et valide le montant de 300 euros.
-

## 6-Acquisition foncière

**Exposé :** Vignaud Christian, Maire adjoint

Considérant la possibilité d'acquérir les parcelles cadastrées section C n°29, C n°46 et C n°47 sises « La Combe », à proximité immédiate de la zone artisanale, d'une surface de 24 a 65 ca et appartenant à l'indivision DUNAND.

Considérant l'estimation de France Domaine la valeur des parcelles est répartie comme suit :

C n°29	480m2	à 25€	soit 12 000 euros
C n°47	1 670m2	à 25€	soit 41 750 euros
C n°46	330m2	à 10€	soit 3 300 euros
<b>TOTAL</b>	<b>2 480m2</b>		<b>57 050 euros</b>

Propose de procéder à l'acquisition de ces parcelles et de signer l'acte de vente chez Maître Naz à Douvaine. Précise que les crédits nécessaires sont ouverts au BP2011.

### **Décision :**

Après débat et vote

**Le conseil, unanime**

- décide d'acquérir, pour la somme de **57 050 euros**, les parcelles cadastrées section C n°29, C n°46 et C n°47 sises « La Combe », d'une superficie de 2 480 m2, appartenant à l'indivision DUNAND ;
- autorise le Maire à signer l'acte de vente chez Maître Naz à Douvaine.

---

## 7- D.U.P. Classement/déclassement partiel chemin rural, voirie communale.

**Exposé :** Eme Jean-Pierre, Maire adjoint

Rappelle la délibération du 7 décembre 2009 relative à la D.U.P. : Classement déclassement partiel chemin rural, voirie.

Propose, en complément de cette délibération, de lancer une Déclaration d'Utilité Publique sur le chemin rural dit « des Marais » et l'impasse du Presbytère.

### **Décision :**

Après débat et vote,

**Le conseil, unanime,**

- donne son approbation pour le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique sur le chemin rural dit « des Marais » et l'impasse du Presbytère.

---

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS**

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur Favre Pierre,*

- dresse un rapide bilan d'une réunion concernant la Compostière de Savoie à Perrignier. Des travaux sont en cours pour réduire les odeurs et 100% des boues sont conformes aux réglementations en vigueur.

- informe le conseil qu'il a représenté la municipalité lors d'une assemblée du Groupement du Chablais de lutte contre la grêle. Précise d'une part que leur action permet non seulement aux cultures d'être protégées mais aussi



à tous les habitants avoisinants, d'autre part qu'une nouvelle fusée sans risque pour le trafic aérien sera prochainement utilisée.

*Monsieur Bidal Claude,*

- donne lecture d'un courrier de M. Requet Michel au Conseil municipal, expliquant son absence à la réunion de ce soir.
- déplore le fort taux d'abstention aux élections cantonales.

*Madame Vuattoux Georgette,*

- interroge le Maire sur la qualité et les compétences des personnes responsables de l'accueil du samedi matin.

**RAPPELS :**

Soirée dansante Italienne organisée par le Foyer Culturel le Samedi 2 avril à 19h30 au C.A.S.

Conférence de J.Prost « Balzac, hier...et aujourd'hui », Samedi 2 avril à 20h au Théâtre du Guidou.

Concert « Ballade en bohème » avec Christian Danowicz et Vittorio Forte, organisé par le Rotary Club Thonon Léman, le vendredi 1<sup>er</sup> avril, à 20h30, à la Salle des fêtes de Massongy.

**Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,  
La Séance Publique est levée à 21 heures 45**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 31-03-2011 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29-03-2011**

**SIGNÉ**

**Le secrétaire de séance  
BRAIZE Liliane**

**Le Maire  
BIDAL Jean-Luc**



Vu pour être affiché le 31-03-2011 conformément aux prescriptions de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales